

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, M. MIS, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. DUMAS, Mme PETIT, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, M. PREHER, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, PAILLER, Mme MERY, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN, M. AUDEBERT, Mme BRARD.

POUVOIRS (8) :

Mme RABUSSIÉ, mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme AZIHARI, mandant a pour mandataire Mme LAVRARD
M. BRAILLARD, mandant a pour mandataire M. MELQUIOND
M. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. MAUDUIT
Mme MONTASSIER, mandant a pour mandataire M. MIS
Mme CASSAN-FAUX, mandant a pour mandataire Mme BOURAT
Mme LEBORGNE, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS, mandant a pour mandataire Mme MERY

EXCUSE (0) :

Nom du secrétaire de séance : Chantal PETIT

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

**OBJET : Budget principal et budget annexe de l'eau potable
Décision modificative n° 3 de l'exercice 2016**

Le présent projet de décision modificative n° 3 pour 2016 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte uniquement des virements de crédits entre chapitres en investissement qui ne bouleversent pas la structure du budget primitif et en fonctionnement des opérations de régularisation du montant du FPIC en dépenses et recettes.

Le budget annexe de l'eau potable comporte des virements de crédits en investissement et en fonctionnement.

Il n'y a aucun mouvement sur le budget annexe des parcs de stationnement.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe du service de l'eau potable,

VU la délibération du conseil municipal n° 1 du 28 janvier 2016 adoptant le budget primitif 2016,

VU la délibération du conseil municipal n° 3 du 7 avril 2016 adoptant la décision modificative n° 1,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal**

du 15 décembre 2016

n° 4

page 2/3

VU la délibération du conseil municipal n° 9 du 23 juin 2016 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2016 intégrant les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2015,

VU la délibération du conseil municipal n° 4 du 27 septembre 2016 adoptant la décision modificative n° 2,

CONSIDERANT que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 3 pour l'exercice 2016 du budget principal et du budget annexe des parcs de stationnement,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 3 de l'exercice 2016 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,

Budget Principal :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 30 000 €	- 30 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	- 30 000 €	- 30 000 €	0 €	0 €

Budget annexe de l'eau potable :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 15 décembre 2016

n° 4

page 3/3

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 8

M. PAILLER, Mme MERY + 1 pouvoir, MM. BARAUDON, GANIVELLE, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme PESNOT-PIN,

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 21 DEC. 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

